

Conseil d'école n°1 – mardi 7 novembre 2023 18h30

Présents :

Enseignants de l'école :

- Mme Adeline BERTIN
- Mme Marion DE LUCA
- Mme Delphine FLORES
- Mme Hélène JEZEQUEL, directrice
- Mme Elen LAMENDOUR
- Mme Wiem MAJDOUB
- Mme Véronique SLOSSE

Parents élus :

- M. Benjamin LOUIS
- Mme Sophie TOLLET
- Mme Yvana URSULET
- Mme Eva DOMIN
- Mme Sandy WEISSBRODT

Représentant de la mairie :

- Mme Vanessa DE GREEF, adjointe aux affaires scolaires

Autres membres invités :

- Mme Mélanie BELLIARD, directrice ALSH

Absents excusés :

Enseignants de l'école :

- Mme Angélique DURAND
- Mme Valérie GRISARD
- Mme Mélissa GUILLUY
- Mme Pauline TAINMONT

IEN :

- M. Jean-Baptiste BECOURT

Fonctionnement et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire (ex. rythmes scolaires) ;
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur :
 - Les actions pédagogiques et éducatives ;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants porteurs de handicap ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il est rappelé que seuls les membres du conseil ont le droit de parole et de vote lors du conseil d'école.

Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance le vendredi 13 octobre 2023. Le taux de participation est de 48,39 % (57,96 % en 2022, 40,25 % en 2021 et 49,28 % en 2020). Une liste FCPE a été présentée. Elle a obtenu 7 sièges.

Organisation pédagogique de l'école

À la rentrée, l'école a subi une fermeture de classe. Les 176 élèves inscrits sont répartis dans 7 classes :

| | | |
|---------|-----------------|----------------------------------------|
| PS-GS A | 10 PS / 15 GS | Mme TAINMONT |
| PS-GS B | 9 PS / 15 GS | Mme LAMENDOUR |
| MS | 26 | Mme GRISARD remplacée par Mme BERTIN |
| CP | 25 | Mme JEZEQUEL (67%) - Mme MAJDOUB (33%) |
| CE1-CE2 | 19 CE1 / 7 CE2 | Mme GUILLUY remplacée par Mme FLORES |
| CE2-CM2 | 16 CE2 / 10 CM2 | Mme DE LUCA (75%) - Mme DURAND (25%) |
| CM1-CM2 | 19 CM1 / 5 CM2 | Mme SLOSSE |

L'effectif était de 186 élèves l'an dernier, soit une diminution des effectifs de 5,37 %

Les jours et horaires de classe sont inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h15 sur 24 semaines.

Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école, issu du règlement type départemental, a été envoyé aux membres du conseil d'école au préalable.

Les dispositions des années précédentes sont conservées.

Suite au décret du 16 août 2023 visant à combattre le harcèlement scolaire, la disposition suivante est ajoutée dans la section Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques : " les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

Le règlement 2023-2024 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Il est annexé à ce présent procès-verbal.

Présentation des axes du projet d'école

Le projet d'école a été rédigé en 2022 par l'équipe enseignante, pour la période 2022-2027

Il s'articule autour de trois grandes orientations :

- Du graphisme à la copie : apprendre à écrire efficacement ;
- Des J.O. à l'école : développer la pratique sportive au quotidien ;
- Pratique ludique des mathématiques : s'investir davantage dans l'apprentissage des mathématiques grâce au jeu et aux projets collaboratifs

L'objectif est de viser la réussite de tous les élèves dans ces domaines.

Présentation du programme PHARe

Le programme PHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées. L'école est engagée au niveau 1 (engagement).

Une équipe formée est mise en place : personnels de l'inspection formés et enseignants de l'école en cours de formation.

Une partie sensibilisation et prévention est menée auprès des élèves : 10 heures d'apprentissage annuelles du CP à la terminale, journée nationale contre le harcèlement (9/11), questionnaires de recueil.

Dans le cas d'une situation de harcèlement, la méthode de la préoccupation partagée est mise en place. La

parole de l'enfant victime est recueillie. Les enfants concernés (amis, témoins et intimidateurs présumés) sont reçus en entretien visant à partager la préoccupation de la victime (observation, aide directe) selon un protocole défini. Il est important que tous les adultes (enseignants, périscolaires, familles) n'interviennent pas en dehors de ce protocole au risque de détériorer la situation.

L'évolution de la situation est suivie (rapport d'entretien, remontée à l'inspection).

Vie de l'école

- Du 11 au 22 septembre, les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé les évaluations nationales ; les résultats ont été transmis aux parents ; les résultats feront l'objet d'une analyse par tous les enseignants ;
- Les CE2 ont passé des évaluations visant à calibrer des exercices d'évaluations futures ;
- Le vendredi 13 octobre, les classes de maternelle ont participé à l'opération Nettoyons la nature.
- La photographe est venue le vendredi 6 octobre ; le bénéfice revient à la coopérative scolaire.
- Les classes de CE1, CE2 et CM ont réalisé un projet randonnée avec des marches aux alentours du village sur 3 séances ;
- Le 11 novembre, les CM participeront à la commémoration au monument aux morts ;
- Le 16 novembre, les classes de maternelle feront une ballade d'automne dans le parc du CMPA ;
- La communauté de communes du Val briard propose dans le cadre du Festival jeunesse un spectacle à toutes les classes ; un atelier danse en lien avec le spectacle a eu lieu le 12 octobre pour les élèves de CP
- Les élèves des classes de CM distribueront les colis de Noël aux anciens du village ;
- Le spectacle de l'école aura lieu le samedi 22 juin.

Pour toutes les actions, le conseil d'école remercie les parents et les bénévoles qui participent.

Sécurité

L'exercice incendie a été réalisé le mardi 26 septembre 2022. Les élèves sont habitués et sortent en rang dans le calme pour rejoindre le point de rassemblement.

Les plans particuliers de mise en sûreté ont été actualisés. Il existe 3 cas possibles : évacuation avec regroupement hors de l'école, un confinement dans la classe en cas d'intrusion sans fuite possible, un confinement avec regroupements en cas de risque naturel ou technologique.

Un exercice de type attentat et un exercice de type confinement seront réalisés au cours de l'année scolaire.

Coopérative scolaire

A ce jour, le solde de la coopérative scolaire est de 4801€.

Dans les entrées, les dons des parents s'élèvent à 1913€ ; les entrées prévues concernent le bénéfice des ventes de photographies et de chocolats.

Les dépenses sont 135€ pour les droits de la SACEM et un budget de 100€ par classe pour les petites dépenses. Dans les dépenses prévues, il y aura l'achat de jeux de cour et le paiement des sorties scolaires (entrées, animateurs).

Les comptes sont consultables sur simple demande.

Réponses aux questions des représentants de parents d'élèves

- *Point coopérative : quel est le détail de la coopérative de ce début d'année ? qu'en est il du reliquat de l'année dernière ? comment va être dépensée la coopérative ?*

Réponse donnée précédemment

- *Quels sont les projets ? Y a-t-il des sorties de prévues ? Peut-on avoir un planning ?*

Le thème annuel de l'ensemble des classes pour cette année est « Le sport dans le monde ».

De nombreux projets sont menés dans chaque classe.

Certains sont liés à des apprentissages directs en classe.

Des projets sont menés dans certains domaines pour la sensibilisation et la prévention : savoir nager, prévention routière, gestes de premiers secours, lutte contre le harcèlement...

Des projets sont reconduits chaque année : spectacles du Val Briard, bibliothèque, festival du livre, festival du

court métrage, semaine du goût, semaine des mathématiques, journée olympique...

Un projet autour du développement durable (potager, compost) est en place depuis l'an dernier.

Le transport pour une sortie par classe est financé par la mairie ; les enseignantes vous informeront des modalités.

- *Une classe découverte est elle enfin prévue pour les CM2 cette année ?*

Non ; l'organisation d'une classe découverte demande un très grand investissement personnel et bénévole de l'enseignant.

- *Il semble que seulement 2 classes de maternelles ont participé à l'opération "Nettoyons la nature". Pourquoi les autres classes ne l'ont-elles pas fait ? C'est un geste que les enfants aiment beaucoup faire et qui permet également de les sensibiliser à la préservation de l'environnement !*

Chaque enseignant choisit les projets qu'il mène avec sa classe. Les 3 classes de maternelle sont sorties le vendredi 13 octobre dans ce cadre. L'intérêt était moindre pour les classes d'élémentaire ayant déjà participé à cette opération les années précédentes.

- *Y a-t-il toujours des sorties à la bibliothèque ?*

Oui, les sorties sont prévues comme l'an dernier.

Nous remercions les bénévoles de la bibliothèque pour leur accueil.

- *Pourquoi n'y a-t-il plus d'étude ? Solutions possibles ? Au moins 2 jours par semaines ? L'étude est une vraie aide pour les enfants !*

L'étude était assurée par des enseignants volontaires (cumul d'emploi). Aucun enseignant n'était volontaire cette année. Une autre organisation (réduction des horaires, roulement, recrutement extérieur) sera étudiée.

La mairie indique qu'elle offre une prestation en ligne (prof express) pour l'aide aux devoirs.

- *Un ou une nouvel(le) AVS a-t-il/elle pu être recruté ?*

En septembre, il y avait 6 élèves (7 à ce jour) ayant une notification de la MDPH d'une AESH mutualisée. Le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) effectue les recrutements puis affecte les AESH suivant les besoins. Il nous a affecté 1 AESH à la rentrée, puis 1,5 AESH au 2 octobre et enfin 2 AESH au 6 novembre.

- *Y a-t-il assez de personnel en périscolaire ?*

Oui, il y a 3 personnels le matin, 11 le midi et 4 puis 2 le soir ; le nombre de personnel dépend des effectifs.

Un contrat de 805h/an (titulaire du BAFA) est ouvert pour les mercredis et les vacances.

- *Est-ce que les travaux prévus ont été effectués suite au PPMS ?*

Du film opaque a été posé sur les vitres donnant vers l'extérieur de l'école.

- *Les enfants ont-ils des jeux dans la cour ? et si oui lesquels ?*

Dans la cour maternelle, il y a 2 jeux fixes ; les vélos ont été retirés le temps d'être réparés.

Dans la cour élémentaire, le panneau de basket est réparé. Il y a des petits jeux : ballons, quelques cordes à sauter, loupes (jeux restants de la dotation des parents d'élèves l'an dernier).

Le ballon de foot est suspendu dans la cour élémentaire car quelques élèves monopolisaient l'espace et trop de conflits survenaient.

- *Quelle est la durée des récréations pour les maternelles et les primaires ?*

Le temps de récréation est de 30 minutes par demi-journée en maternelle et de 15 min par demi-journée en élémentaire (passage aux toilettes, habillage/déshabillage compris).

Les récréations des classes sont décalées pour limiter le nombre d'élèves en même temps dans la cour.

- *Est il possible de séparer réellement la cour des maternelles de celle des primaires ?*

Cela n'est pas envisagé car il n'y a pas de besoin de séparation. Au contraire, cela permet la continuité maternelle/élémentaire et les espaces sont communs lors des temps périscolaires.

- *Y aura-t-il un livre étudié par les CM2 ?*

La lecture est un élément essentiel des programmes dès la maternelle. La compréhension des textes lus par l'enseignant ou seul est un enseignement explicite tout au long de la scolarité.

Les programmes du cycle 3 (CM1-CM2-6ème) précisent les attendus de fin de cycle :

Lire et comprendre des œuvres de plus en plus longues et de plus en plus complexes :

• *CM1 : 5 ouvrages de littérature de jeunesse et 2 œuvres du patrimoine ;*

• *CM2 : 4 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine ;*

• *6e : 3 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine.*

- *Une visite au collège est-elle prévue ?*

Oui, les enseignants de CM2 et 6ème en conseil d'école-collège ont commencé à préparer le projet d'accueil des CM2.

- *Qu'en est-il du plan Vigipirate ?*

Le niveau actuel est le niveau « alerte attentat ». Cela implique un contrôle des identités et des sacs pour les personnes autorisées à entrer dans l'école.

Présentation du périscolaire

Mme Bélliard présente les projets de l'accueil de loisirs (agrée depuis septembre 2022).

L'accueil est différencié pour les maternelles et les élémentaires les mercredis et pendant les vacances.

L'inscription pour les vacances s'effectue un mois avant.

Une chorale est mise en place pour le 2 décembre (si 20 enfants minimum).

Le prochain conseil d'école se réunira le mardi 12 mars et le mardi 25 juin à 18h30.

Le conseil d'école est clos à 20h30.